

# Diplomatie Humanitaire et gestion des crises internationales

*Conférence internationale  
organisée par la Fondation Française  
de l'Ordre de Malte*



**ORDRE DE MALTE**

*27-28 janvier 2011 à l'UNESCO*

PARTENAIRE



Contact presse :

Philippe Hériard - Agence Droit Devant

[heriard@droitdevant.fr](mailto:heriard@droitdevant.fr)

Tél. +33 (0)1 39 53 53 33



# Sommaire

---

---

3 questions à Jean-Pierre Mazery, Grand Chancelier de l'Ordre de Malte .....	4
3 questions à l'Amiral Pierre-François Forissier, chef d'Etat-Major de la Marine nationale .....	6
L'Ordre Souverain de Malte .....	8
● Une diplomatie au service des plus démunis .....	8
● La participation aux grands débats de notre temps .....	8
● La dynamique des accords de coopération .....	9
● Une spécificité de L'Ordre de Malte : la diplomatie humanitaire .....	9
● L'aide humanitaire d'urgence .....	10
● Relations diplomatiques de l'Ordre Souverain de Malte .....	12
● Délégations ou représentations auprès d'organisations internationales .....	13
● Les liens entre la Marine nationale et l'Ordre Souverain de Malte .....	14
● L'Ordre Souverain de Malte : une institution neutre et impartiale .....	15



## 3 questions à Jean-Pierre Mazery, Grand Chancelier

### **Pourquoi l'Ordre de Malte organise-t-il aujourd'hui cette conférence internationale ?**

Cette conférence sur la « Diplomatie humanitaire » se situe à un moment charnière de l'évolution des crises internationales et humanitaires : retrait d'Irak, intervention en Afghanistan, évolution radicale au Soudan, terrorisme, mais aussi tremblement de terre à Haïti, inondations au Pakistan et maintenant en Australie.



Les crises sont devenues de plus en plus complexes ; elles se multiplient mais, surtout, elles concernent chacune des millions de personnes. Les choix politiques ont eux aussi largement évolué et impliquent désormais des

acteurs très variés, intervenant à côté, voire parfois à la place des Etats. Notamment, la présence accrue des acteurs non-étatiques – NGOS, individus, media, groupes armés organisés, organisations terroristes internationales – est une des évolutions les plus significatives de ces dernières années. Cette progression emmène des opportunités mais aussi des nouveaux défis auxquels il faut faire face.

Le vocabulaire lui-même a suivi cette évolution et l'on parle désormais de « Droit d'ingérence », de « responsabilité de protéger », de « diplomatie humanitaire ».

Il est donc normal que nous lancions une réflexion sur les modes d'action

dans ce nouveau contexte, notamment sur les règles qui prévalent pour limiter les effets des conflits armés pour des raisons humanitaires, ou sur le rôle et les missions des organisations internationales dans ce domaine. Comment s'organiser et intervenir au mieux sur le terrain ? Comment coordonner les interventions des humanitaires avec celles des militaires, des diplomates, des policiers, des medias... ? Comment accompagner les sorties de crise ?

### **Quelle est la légitimité de l'Ordre de Malte à parler de ces sujets ?**

L'Ordre de Malte, - avec plus de 900 ans d'existence, avec une tradition de modernité et d'innovation dans les domaines des soins et de l'accueil, avec une culture historique d'accompagnement des situations humaines les plus lourdes, - a une expérience inégalée en matière d'assistance hospitalière, de diplomatie et de gestion de conflits. L'Ordre de Malte est aujourd'hui actif dans 120 pays grâce à 13 000 membres, 20 000 personnels médicaux et 80 000 bénévoles permanents.

Mais l'Ordre de Malte n'est pas une organisation humanitaire comme les autres.

Il est un sujet de droit international public, neutre, impartial et apolitique par vocation.

L'Ordre est souverain; il ne dépend d'aucun autre Etat ou gouvernement, et ne poursuit aucun but économique ou politique. Il entretient des relations diplomatiques avec 104 gouvernements



## de l'Ordre de Malte

et avec la Commission européenne; il maintient des missions d'Observateurs permanents auprès des Nations Unies et de ses principales agences. Ceci lui permet de prévenir et d'intervenir dans un certain nombre de crises sur tous les lieux de catastrophes naturelles et de conflits armés : tremblement de terre en Haïti, conflits au Darfour, au Liban, cyclone en Birmanie, République Démocratique du Congo, Afghanistan, Pakistan...

C'est ainsi que l'Ordre de Malte est l'une des rares institutions internationales à pouvoir réunir des « praticiens » de haut niveau, ayant tous une expérience très forte dans leur domaine, pour une réflexion approfondie sur les relations entre les acteurs des conflits.

Les personnalités qui interviendront au cours de cette conférence, viennent de tous les horizons, militaires, diplomatiques, humanitaires, religieux. Par leurs différents points de vue, elles aideront à redéfinir une nouvelle

gouvernance de la diplomatie humanitaire.

**Constatez-vous depuis quelques années une nouvelle attitude des acteurs étatiques, interétatiques, et des armées vis-à-vis des organisations humanitaires ?**

L'expérience des crises de ces 10 dernières années montrent que les Etats doivent aujourd'hui faire face à des défis qui dépassent largement

leurs frontières, qu'il s'agisse, par exemple, des catastrophes naturelles, du terrorisme ou de la criminalité.

La diplomatie humanitaire est ainsi confrontée à de nouveaux défis qui exigent de nouveaux modes de concertation et d'actions entre les différents acteurs sur le terrain.

Dans le même sens, la diplomatie préventive avec de nouvelles formes de médiations transitant par la société civile émerge avec des formes de diplomatie culturelle, sans oublier le dialogue interreligieux et le rôle éminent joué par les églises dans la grande majorité des conflits modernes. En parallèle, les consensus d'hier des grandes institutions sont éprouvés sur le terrain, nécessitant de redéfinir la nature des missions pour la plupart des grands acteurs des grandes crises.

Ceci confirme l'importance de redéfinir les champs de responsabilité et la nécessité de la coopération entre tous les acteurs - Etats, armées, organisations internationales, organisations humanitaires, entreprises, média - tant pour faire face aux catastrophes naturelles que pour contribuer aux opérations de maintien de la paix en respectant l'identité des populations locales et assurer la protection des personnels sur le terrain.





## 3 questions à l'Amiral Pierre-François Forissier, chef

### En quoi l'histoire et les préoccupations de la marine nationale et de l'Ordre de Malte sont-elles convergentes ?

La marine nationale est, par nature, chargée des actions relatives à la défense et à la sécurité dans les espaces aéromaritimes ou à partir de ceux-ci. Dans un contexte où la

mondialisation et la crise économique ne font qu'accroître l'incertitude stratégique, elle assure une présence vigilante et active sur l'ensemble des mers du globe. Avec les autres armées, elle contribue à la prévention des conflits et offre ainsi à la France une capacité d'action compatible avec ses ambitions en matière de défense, comme de politique étrangère.

Lorsque la crise survient, ses bâtiments de combat et leurs aéronefs embarqués sont, bien souvent, les premiers à entrer sur un théâtre d'opérations. Dans un cadre international, la marine agit en association, en

complément ou en soutien des forces en présence et apporte, s'il le faut, son assistance à la continuité des actions humanitaires et hospitalières portées par les associations telles que l'Ordre de Malte.

L'Ordre de Malte et la marine française sont liées par une longue histoire. De grands marins ont été chevaliers de Malte et plusieurs bâtiments de la marine portent aujourd'hui leurs noms. Aujourd'hui, les relations de la marine nationale avec l'Ordre de Malte se concrétisent notamment par l'acheminement de médicaments et de fret humanitaire. L'Ordre de Malte parraine la frégate « Tourville » depuis le 2 mars 1974.

### Comment la Marine nationale est-elle impliquée dans les différentes crises humanitaires ?

Par son statut de marine océanique à vocation mondiale, la Marine nationale contribue à ces opérations grâce à sa capacité de projection et au pré-positionnement stratégique de ses moyens.

Ainsi, lors de l'opération Béryx menée en 2004 par le porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc*, les frégates *Georges Leygues* et *Dupleix*, elle a porté assistance aux victimes du tsunami dans le sud-est asiatique. En 2008, elle a soutenu les populations sinistrées de Birmanie avec le BPC *Mistral* et la frégate *Dupleix*. Enfin, plus récemment, à l'occasion de l'opération Séisme Haïti 2010, le Batral *Francis Garnier* et le TCD *Siroco* ont permis d'acheminer sur place plus de 2500 tonnes de fret humanitaire, une centaine de militaires de l'armée de terre et près de 60 véhicules de terrassement. En complément, le *Siroco* a mis à disposition sa plate-forme médicale, armée par du personnel du service de





## d'Etat-Major de la Marine nationale

santé des armées, composée de deux blocs chirurgicaux et de cinquante lits d'hospitalisation.

Par ailleurs, la marine participe à l'opération de lutte contre la piraterie en Océan Indien qui a pour mission de mettre fin aux actes de piraterie mais aussi de fournir une protection aux navires affrétés par le programme alimentaire mondial.



### **Avec la multiplication des crises internationales et humanitaires, comment les missions de la marine nationale évoluent-elles ?**

La mer est un formidable champ d'action stratégique qui confère à celui qui sait l'utiliser l'aptitude à peser sur les affaires du monde. La France qui ambitionne d'être un acteur important sur la scène internationale et dans la prévention et la résolution des crises et des conflits, s'est dotée d'une marine

océanique à hauteur de cette ambition.

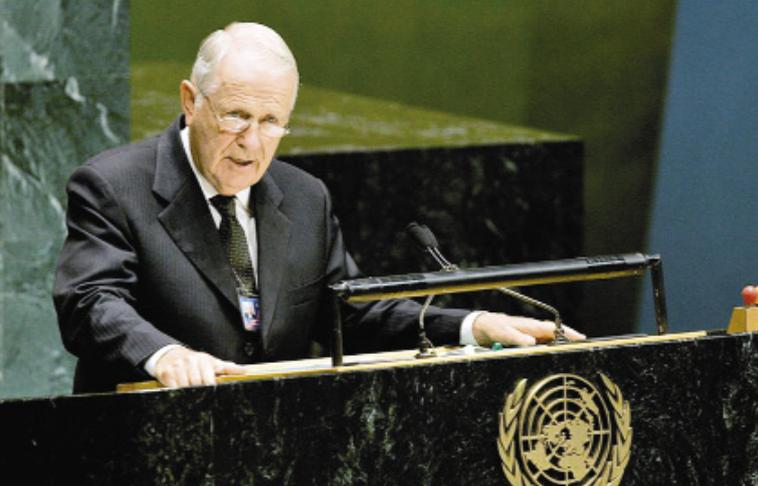
La marine nationale remplit donc trois missions majeures :

- assurer la protection des concitoyens et des intérêts nationaux contre les menaces et les risques effectifs et immédiats ;
- contribuer à la stabilité internationale en agissant sur les foyers de crise et en prévenant leur embrasement ;
- faire face à une aggravation brutale de la situation internationale.

De manière quotidienne et permanente, la marine assure une mission de protection. Cette mission s'exprime d'abord grâce à la dissuasion. Mais elle s'exprime également par la protection de nos approches maritimes, l'affirmation de notre souveraineté et la protection des intérêts français.

Nous sommes entrés aujourd'hui dans une autre ère qui n'a plus rien à voir avec celle de la « bataille rangée ». Désormais, une politique maritime qui ne retiendrait que les aspects civils ou militaires serait incomplète. Dans une vraie politique maritime intégrée, les moyens civils et militaires se soutiennent mutuellement.

Ainsi, alors que nos repères nationaux en matière de défense et de sécurité évoluent, les marines ont aujourd'hui un rôle déterminant à jouer car leur expertise est avérée et leurs méthodes rigoureuses.



*Robert L. Shafer,  
Observateur Permanent  
de l'Ordre Souverain de Malte  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies*

## L'Ordre Souverain de Malte

L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem - aujourd'hui l'Ordre de Malte - est l'une des plus anciennes institutions au monde. Présents en Palestine dès les années 1050, les Hospitaliers continuent la tradition chevaleresque au service des plus démunis.

Parmi les 13.000 membres qui composent l'Ordre Souverain de Malte aujourd'hui, on compte des frères profès (religieux qui ont prononcé les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté) ainsi que des Membres en obéissance et des chapelains. Les autres membres (Chevaliers et Dames) sont des laïcs dévoués à l'exercice des vertus de charité et de service de toutes les formes de détresse. Tous se distinguent par leur volonté de mettre leur énergie au service des déshérités et des malades.

L'Ordre de Malte demeure fidèle à ses principes fondateurs qui se concrétisent par le travail bénévole effectué par les Membres de l'Ordre dans le domaine de l'aide humanitaire et médico-sociale. Aujourd'hui, l'Ordre exerce sa vocation dans plus de 120 pays à travers le monde.

## Une des plus anciennes institutions au monde

### Une diplomatie au service des plus démunis

Dans le cadre de sa politique d'action diplomatique au service de ses engagements humanitaires l'Ordre développe des liens avec les grandes organisations humanitaires internationales et avec les partenaires publics ou associatifs qui agissent au profit des populations les plus démunies. Avec son important réseau d'ambassadeurs (cf. p 12), ces liens constituent une structure exceptionnelle valorisant sa capacité d'intervention.

### La participation aux grands débats de notre temps

L'Ordre de Malte fait entendre sa voix en participant aux conférences internationales dans les domaines qui touchent aux activités humanitaires et caritatives ; il accède également aux informations sur les grandes questions d'intérêt commun à toutes les organisations qui sont appelées à intervenir dans le domaine des secours d'urgence ou de l'aide humanitaire (Situations de conflits, catastrophes humanitaires, catastrophes climatiques etc.).

Au cours de la seule année 2010 l'Ordre est ainsi intervenu rapidement et efficacement en Haïti, au Chili ou au Pakistan lors de catastrophes naturelles dramatiques, au Liban, en Inde ou au Soudan pour prendre en charge des situations humaines etc.

Cette participation est rendue possible par l'existence des Missions permanentes de l'Ordre de Malte auprès des Nations Unies et de ses Agences spécialisées ou par les Délégations ou représentations de l'Ordre de Malte auprès d'organisations internationales.

## **La dynamique des accords de coopération**

L'Ordre a signé des accords de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation des Etats d'Amérique, et des pays souverains sur tous les continents. Ces signatures soulignent le dynamisme et l'efficacité des diplomates de l'Ordre et témoigne du crédit dont il bénéficie auprès de ses partenaires.

## **Une spécificité de L'Ordre de Malte : la diplomatie humanitaire**

L'Ordre de Malte, fondé il y a quelques 900 ans, est le plus ancien de tous les organismes caritatifs et humanitaires au monde.

Le nom d'Hospitaliers, sous lequel l'Ordre a été communément désigné au

**Cas unique dans le monde de l'humanitaire, l'Ordre de Malte est également un sujet de droit public international.**

cours de son histoire, décrit largement sa vocation et ses missions depuis ses origines. Bénéficiant de toutes les prérogatives de la souveraineté, il possède sa propre constitution, ses propres institutions et émet des passeports et timbres. Il exerce pleinement toutes les attributions d'un Etat Souverain. Il entretient à ce titre des relations diplomatiques intimement liées à ses actions humanitaires avec 104 Etats Souverains à travers le monde – catholiques ou non – auxquelles s'ajoutent des représentations auprès de certains pays et auprès d'organismes européens et organisations internationales d'importance. Sur la scène politique internationale, sa neutralité et son caractère apolitique lui permettent d'intervenir en qualité de médiateur lorsqu'un Etat demande son intervention pour régler un différend.

L'indépendance de l'Ordre lui a permis de connaître une nette intensification de ses relations diplomatiques au cours des dernières années et d'être sollicité dans un nombre croissant d'interventions pour contribuer à la résolution de tensions internationales.

A Rome, le siège de l'Ordre de Malte (Palazzo di Malta, via Condotti) jouit du privilège d'extra-territorialité et abrite son gouvernement.



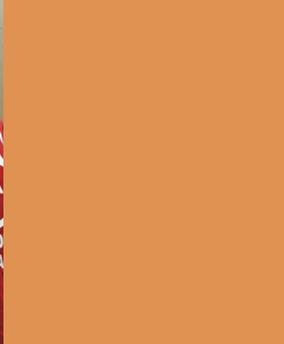
## L'aide humanitaire d'urgence

L'aide humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés constitue l'une des missions traditionnelles de l'Ordre de Malte, mission avec laquelle il a renoué au milieu du XIX<sup>e</sup> et qui a connu des temps forts pendant la première et la seconde guerre mondiale. Cette activité s'est intensifiée dans la seconde moitié du siècle dernier.

Parmi les principales opérations d'aide humanitaire, on peut citer, sans que cette liste soit exhaustive :

### Au XX<sup>e</sup> siècle

- l'aide aux réfugiés pendant la crise hongroise de 1956
- l'installation et la gestion d'un hôpital durant la guerre du Vietnam
- une campagne d'aide humanitaire en Thaïlande qui s'est étalée sur de nombreuses années
- l'assistance médicale durant les guerres civiles du Liban et du Salvador
- l'aide aux réfugiés pendant le conflit kurde et dans la région des Grands Lacs en Afrique
- diverses actions de grande ampleur durant la crise des Balkans
- l'aide aux sinistrés des tremblements de terre en Italie qui ont touché le Frioul et la Ombrie ; en Colombie et en Turquie en 1999, au Salvador en 2000
- l'aide aux victimes des cyclones et des inondations successives qui ont frappé l'Ukraine, la Hongrie, la Roumanie et le Honduras en 1998, la Pologne en 1999



## Au XXI<sup>e</sup> siècle :

- l'aide à la population du Mozambique touchée par des inondations catastrophiques en 2000 et 2001
- les secours aux réfugiés en Afghanistan (depuis 2001)
- les secours aux réfugiés de la République Démocratique du Congo toujours en 2003
- les secours aux victimes du tremblement de terre et l'aide à la reconstruction de Bam en Iran en 2004
- l'aide aux réfugiés du Darfour au Soudan en 2004, les secours et la reconstruction après le tsunami dans le Sud-est asiatique en 2005
- les opérations d'aide alimentaire aux populations du Niger et du Mali touchées par la famine en 2005
- l'intervention en faveur des victimes de l'Ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans aux États-Unis en 2005
- les secours aux populations touchées par le tremblement de terre au Pakistan toujours en 2005
- l'assistance médicale aux victimes des tremblements de terre dans l'île de Java en Indonésie en 2006
- l'aide aux victimes du tremblement de terre au Pérou en 2007
- l'aide aux populations de l'Etat mexicain de Tabasco touchées par les inondations en 2007
- l'aide humanitaire après le cyclone en Birmanie en 2008
- l'aide à Haïti à la suite du séisme de 2010
- l'aide aux populations du Pakistan touchées par des inondations dramatiques etc.



S.E. Jean Pierre Mazery, Grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte,  
S.A.E. Frà Matthew Festing, Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte  
S.E. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne



S.E. Albrecht v. Boeselager - Grand Hospitalier  
de l'Ordre Souverain de Malte

## Relations diplomatiques de l'Ordre Souverain de Malte

- Organisation des Nations Unies - New York
- Organisation des Nations Unies - Genève
- Organisation des Nations Unies - Vienne
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture - UNESCO - Paris
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - FAO - Rome
- Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies - PAM - Rome
- Fonds international de Développement Agricole - FIDA - Rome
- Organisation Mondiale de la Santé - OMS - Genève
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés - UNHCR - Genève
- Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme - HCDH - Genève
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel - ONUDI - Vienne
- Agence Internationale de l'Énergie Atomique - AIEA - Vienne
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUE - Nairobi
- Commission Économique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique - CESAP - Bangkok

## Délégations ou représentations auprès d'organisations internationales

- Conseil de l'Europe – Strasbourg
- Organisation Internationale pour les Migrations – OIM – Genève
- Banque Interaméricaine de Développement – BID – Washington D.C.
- Comité International de la Croix Rouge – Genève
- Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – Genève
- Institut International de Droit Humanitaire – Sanremo, Genève
- Institut International pour l'Unification du Droit Privé – UNIDROIT – Rome
- Union Latine – Saint-Domingue – Paris
- Comité International de Médecine Militaire – CIMM – Bruxelles



# L'Ordre maintient également des relations diplomatiques et échange des Ambassadeurs avec 104 Etats dans le monde.

## Europe

Albanie  
Autriche  
Biélorus  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Croatie  
Espagne  
Hongrie  
Italie  
Lettonie  
Liechtenstein  
Lituanie  
Macédoine  
(Ex-République yougoslave de)  
Malte  
Moldavie  
Monaco  
Monténégro  
Pologne  
Portugal  
République Tchèque  
Roumanie  
Russie,  
Fédération de\*  
Saint-Marin  
Saint-Siège  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Ukraine

## Amériques

Antigua et Barbuda  
Argentine  
Bahamas  
Belize  
Bolivie  
Brésil  
Chili  
Colombie  
Costa Rica  
Cuba  
El Salvador  
Équateur  
Guatemala  
Guyana  
Haïti  
Honduras  
Nicaragua  
Panama  
Paraguay  
Pérou  
République Dominicaine  
Sainte-Lucie  
Saint-Vincent et les Grenadines  
Suriname  
Uruguay  
Venezuela

## Asie

Afghanistan  
Arménie  
Cambodge  
Géorgie  
Jordanie  
Kazakhstan  
Liban  
Philippines  
Tadjikistan  
Thaïlande  
Timor Oriental  
Turkménistan

## Afrique

Angola  
Bénin  
Burkina Faso  
Cameroun  
Cap-Vert  
Centrafrique  
Comores  
Congo,  
République du  
Congo,  
République  
Démocratique de Côte d'Ivoire  
Égypte  
Érythrée  
Éthiopie

## Gabon

Guinée  
Guinée-Bissau  
Guinée Équatoriale  
Kenya  
Libéria  
Madagascar  
Mali  
Maroc  
Maurice  
Mauritanie  
Mozambique  
Namibie  
Niger  
Sao Tomé-et-Principe  
Sénégal  
Seychelles  
Sierra Leone  
Somalie  
Soudan  
Tchad  
Togo

## Océanie

Micronésie  
Îles Marshall  
Kiribati

L'Ordre de Malte maintient des relations officielles au niveau d'Ambassadeur avec :

Commission Européenne

L'Ordre de Malte maintient des relations officielles avec les Etats suivants :

Allemagne  
Belgique  
France  
Luxembourg  
Suisse  
Canada

\* Les relations avec ces Etats sont exercées par une mission diplomatique spéciale.



# Les liens entre la Marine nationale et l'Ordre Souverain de Malte

La Marine nationale française, arme de prestige, revendique des valeurs humaines et de solidarité qui rencontrent celles de l'Ordre Souverain de Malte ; notamment en raison de l'influence historique de l'Ordre de Malte depuis la création de notre Marine nationale sous Richelieu.

En effet, l'Ordre avait créé la première École navale de l'histoire. À peine un siècle après la Révolution, ayant retrouvé sa vocation originelle et son rayonnement, l'Ordre de Malte ne cessera de se développer, au service des pauvres et des malades, jusqu'à nos jours et sur tous les continents.

Ces valeurs de l'Ordre rejoignent celles de nos marins que leurs missions mettent en prise avec les problèmes de notre temps.

## **Suffren est exemplaire de l'ancienneté de ce lien.**

Grand marin français et grand marin de l'Ordre de Malte, dont il portait la dignité de Bailli, homme d'innovation pour son temps, il est en effet réputé pour avoir aussi été l'un des premiers à porter une attention particulière au bien être des hommes de ses équipages .

Cette pratique est aujourd'hui naturelle dans le rôle social que joue la Marine

nationale, tant sur ses bâtiments que dans l'accomplissement de ses missions.

Les marins d'État sont fondamentalement imprégnés de ces valeurs profondes de service, parfois longtemps méditées en mer.

Les hommes et femmes qui s'engagent dans la société ou dans des structures dédiées de service d'une œuvre hospitalière, comme l'Ordre de Malte, partagent ces mêmes valeurs.

Côte à côte, dans de nombreuses situations, la Marine nationale et l'Ordre Souverain de Malte assument avec force ces engagements pour les valeurs du monde libre ; valeurs présentes dans l'une et l'autre de ces organisations et illustrées dans les actions partagées au service des hommes et des femmes en situation de détresse, quelle qu'en soit la cause.



# L'Ordre Souverain de Malte : une institution neutre et impartiale

L'Ordre Souverain de Malte a son siège à Rome, Via Condotti 68, qui jouit du privilège d'extraterritorialité et abrite son gouvernement. Il dispose de son propre gouvernement et d'une magistrature indépendante.

Ses activités opérationnelles sont gérées par ses six Grand Prieurs, ses six sous-prieurs et 47 Associations nationales composés par des Membres de l'Ordre présents dans tous les continents.

L'Ordre émet des passeports et des timbres, bat sa propre monnaie et possède ses propres institutions publiques dotées d'une personnalité juridique autonome.

Sa vie est régie par une Charte Constitutionnelle et un Code, réformés en 1997.

Le Grand Maître gouverne l'Ordre à la fois en tant que souverain et supérieur religieux.

Elu à vie parmi les chevaliers profès ayant prononcé leurs vœux perpétuels, il préside le Souverain Conseil composé des quatre Hautes Charges – Grand Commandeur, Grand Chancelier, Grand Hospitalier et Receveur du Commun Trésor – ainsi que de six autres membres, tous élus pour cinq ans par le Chapitre Général.

Le Conseil du Gouvernement et la Chambre des Comptes, dont la composition reflète le caractère international de l'Ordre, assistent le

Grand Maître et le Souverain Conseil. Les membres de ces deux organismes sont également élus pour un mandat de cinq ans par le Chapitre Général.

## L'organisation de l'Ordre est fondée sur la division des trois pouvoirs :

### Le pouvoir législatif

Il est exercé par le Grand Maître et le Souverain Conseil pour les questions n'ayant pas trait à la Constitution et par le Chapitre Général, qui représente l'Assemblée Suprême des Membres de l'Ordre, pour tout ce qui concerne les questions constitutionnelles.

### Le pouvoir exécutif

Il est exercé par le Souverain Conseil, présidé par le Grand Maître et composé de dix Membres de l'Ordre élus par le Chapitre Général.

### Le pouvoir judiciaire

Il est exercé par les Tribunaux d'appel et de première instance du Magistère, composés par des juges nommés par le Grand Maître et le Souverain Conseil parmi les membres de l'Ordre ayant des compétences particulières dans le domaine juridique.



**ORDRE DE MALTE**

---

[www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

[www.orderofmalta.org](http://www.orderofmalta.org)